

ARRETE

Article 1 : Objet et dates de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur les projets d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (47 communes) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole approuvé le 19 décembre 2019 :

- **Un projet de Révision allégée n°1** : La procédure porte sur la réduction ponctuelle de zones agricoles ou naturelles

Cette procédure a fait l'objet d'un premier arrêt en juillet 2023 : **Délibération n°DCC-2023-056**

Toutefois, afin d'intégrer les résultats des sondages zones humides effectués en octobre et novembre 2023 ainsi que les arrêtés préfectoraux, les documents ont dû faire l'objet de modifications, un nouvel arrêt a donc été nécessaire. Ce nouvel arrêt est intervenu en Conseil Communautaire du 21 décembre 2023 : **Délibération n°DCC-2023-137**.

- **Un projet de Révision allégée n°2 : Délibération n°DCC-2023-057**

La procédure porte sur la réduction d'une protection – ZAE des Toppes à Rochefort

- **Une procédure de modification du PLUi : (délibération n°DCC-2023-058)**

La procédure porte essentiellement sur des adaptations de dispositions du règlement ou des adaptations de tracé en zone urbaine

L'enquête publique se tiendra à compter **du lundi 22 avril 2024 à 9 h 00 et jusqu'au jeudi 23 mai 2024 à 17 h 00 inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – Place de l'Europe, 39100 DOLE.

Article 2 : Désignation de la commission d'enquête :

Monsieur Gabriel LAITHIER a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête par le tribunal administratif de Besançon.

Madame Catherine ROZE et Monsieur Jacques HUGON ont été désignés membres titulaires de la commission d'enquête. Monsieur Serge BIANCONI a été désigné membre suppléant.

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête par le public

Le dossier d'enquête constitué des projets de la révision allégée n°1, de la révision allégée n°2 et de la modification du PLUi, des avis émis par les personnes publiques associées, les communes et l'autorité environnementale, le bilan de concertation seront tenus à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 22 avril 2024 au jeudi 23 mai inclus** :

Au format numérique :

- Au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Dole - place de l'Europe - 39 100 DOLE, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public des locaux du Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire (hors fermeture exceptionnelle) sur un poste informatique dédié ;
- Dans chacune des 47 mairies du Grand Dole, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (hors fermeture exceptionnelle) ;
- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4907>

Au format papier :

- En mairie des lieux de permanences aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque mairie (hors fermeture exceptionnelle).
- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.